

Memorandum to: Principals of Private Schools
Principals of First Nation/Federally Operated Schools

From: Julia Danos
Executive Lead
Education Reopening Secretariat

Subject: Ministry of Education Update: Lifting of Health and Safety Measures in Schools

The Ministry of Education continues to be committed to supporting a return to a more normal learning experience for students. As we adapt our COVID-19 pandemic response to the evolving health environment, we are providing an update on key health and safety measures for the remainder of the 2021-22 school year.

Based on advice from the Office of the Chief Medical Officer of Health (OCMOH), and in alignment with community measures, the province is returning schools to a more normal learning environment.

Effective March 14, 2022

Vaccination Disclosure Policy and Community Use of Schools

Effective March 14, 2022, the instructions issued by the OCMOH related to vaccination disclosure policies will be revoked across all sectors.

As of this date, private schools are no longer required to have a COVID-19 vaccine disclosure policy in place and provincial requirements below will be lifted:

- Collecting proof of COVID-19 vaccinations, medical exemptions, or completion of an education program.
- Asymptomatic screening requirements for individuals who do not provide proof of full vaccination.
- Reporting test usage as part of the Provincial Antigen Screening Program to the Ministry of Health, (this change is reflected in recent direction from the Ministry of Health and noted below).

Therefore, effective March 14, unvaccinated individuals covered under school vaccination policies will no longer be required to undertake rapid antigen screening three times per week.

This change should be communicated to impacted staff/individuals.

In addition, effective March 10, 2022, the Ministry of Health is removing reporting requirements for organizations including private schools that receive free rapid antigen tests from the government through the Provincial Antigen Screening Program for the purpose of vaccination disclosure policies. Private schools will no longer be required to report weekly rapid antigen test (RAT) usage to the Ministry of Health, including those who are currently using the Thrive Health app. MOH will continue to monitor program uptake using internal deployment data, which aligns with Health Canada's recent shift in reporting requirements.

The ministry has greatly appreciated your cooperation in implementing this policy in your workplaces.

Effective March 21, 2022

Masking & Staff Personal Protective Equipment

In alignment with community masking requirements, masks will no longer be required for students, staff and visitors in schools and on student transportation. Eye protection for staff will also no longer be required.

We know that many students and staff may choose to continue to wear masks at times, or consistently for the remainder of the school year. We encourage school boards and schools to promote respectful, welcoming and inclusive practices and communications within their school communities.

A reminder that under [current federal travel requirements](#), upon return from international travel, individuals must, wear a mask at all times when in public spaces (including schools and child care), maintain a list of all close contacts for your first 14 days in Canada, and monitor yourself for signs and symptoms of COVID-19.

Lifting of Cohorting and Distancing

Cohorting and distancing will no longer be required in schools. Assigned seats and cohorting will no longer be required in student transportation. Elementary students can play and learn together across cohorts, classes and grades, both indoors and outdoors and during lunch and recess. Shared spaces, such as libraries, tech labs, theatres and music rooms can be fully utilized without distancing. Programs across grades, such as reading buddies, can return. Limitations on in-person gatherings and assemblies will also be removed; therefore, schools can plan and host in-person events (e.g., proms, graduation ceremonies, and assemblies).

Schools are encouraged to immediately move toward normal conditions within all school settings. This means that schools should plan and implement measures to allow students to congregate, including removing cohorting/zoning at recess, reconfiguring learning spaces to allow students to sit in groupings and/or circles, and to facilitate peer conversation and collaboration, both during class and lunch periods.

On-site Confirmation of Screening

Daily on-site confirmation of screening for all students and staff will no longer be required. Staff and students should continue to self-screen every day before attending school using either the [COVID-19 school and child care screening tool](#), or a screening tool designated by the local public health unit. The screening tool has been updated to align with the updated [COVID-19 Integrated Testing & Case, Contact and Outbreak Management Interim Guidance: Omicron Surge](#).

Local public health units may designate a commensurate or more restrictive screening tool for local use.

Keeping schools open for in-person learning has been vital to supporting student mental health and well-being, which has remained a top priority. This will be further enhanced by the withdrawal of additional restrictions and return to more normalized classroom and school interactions with peers and caring adults.

Remaining Health and Safety Measures in Schools for the 2021-22 School Year

Hand Hygiene and Respiratory Etiquette

Appropriate hand hygiene and respiratory etiquette should continue to be promoted and integrated throughout the school day.

Enhanced Cleaning and Disinfecting

Schools and school vehicles are encouraged to continue with enhanced cleaning protocols.

Absence Reporting

To continue ongoing monitoring of COVID-19 impacts, schools will continue to be expected to report absenteeism rates to public health units should they rise to a defined level (approximately 30% above their baseline).

Schools should continue to have protocols in place to manage ill individuals while at school. As a reminder, anyone who is sick or has any new or worsening symptoms of illness should stay home until their symptoms are improving for 24 hours (or 48 hours for nausea, vomiting, and/or diarrhea) and should seek assessment from their health care provider if needed.

Vaccination

Vaccination remains the best defense against COVID-19, including the Omicron variant. We ask that you continue to promote COVID-19 vaccination for students, families and staff.

Updated Case and Contact Management Guidance

Further to the updates mentioned above, the Ministry of Health has revised the [COVID-19 Integrated Testing & Case, Contact and Outbreak Management Interim Guidance: Omicron Surge](#), with updated guidance for close contacts in the community and in households:

- Asymptomatic individuals who are close contacts of a case or a symptomatic individual in the community are no longer required to isolate but must self-monitor for 10 days following last exposure. During the self-monitoring period, close contacts must wear a well-fitted mask in all public settings and avoid activities where they need to take off their mask (for example, playing a wind instrument in music class or playing high-contact sports).
- Asymptomatic household contacts of a case or a symptomatic individual are also not required to isolate if they are 17 or younger and [fully vaccinated](#); 18 and older and have already received their COVID-19 booster; or tested positive for COVID-19 in the last 90 days and have completed their isolation period. Asymptomatic household contacts who are not required to isolate are also required to self-monitor for 10 days following last exposure, as outlined above. Children under 5 who are asymptomatic household contacts are required to isolate for 5 days.

The COVID-19 school and child care screening tool has been updated to align with the recent changes made to federal travel requirements.

Note that the Ministry of Health has also consolidated guidance documents into the updated [COVID-19 Integrated Testing & Case, Contact and Outbreak Management Interim Guidance: Omicron Surge](#) which includes information that is applicable to schools and child care. As a result, the Ministry of Health's school and child care-specific guidance documents, [COVID-19: Interim Guidance for Schools and Child Care: Omicron Surge](#) and [COVID-19 Guidance: School Case, Contact, and Outbreak Management](#), have been discontinued.

First Nation and Federally Operated Schools

First Nation and federally operated schools may consider adopting this guidance; however, they are not required to do so. The Ministry of Education recognizes that First Nation communities may determine locally-identified measures to protect their communities, in addition to any other required measures. Further, we understand that COVID-19 controls within First Nation and federally operated schools are currently in place.

The ministry has greatly appreciated your cooperation in implementing all the enhanced health and safety measures to support safer schools and communities since the start of the pandemic. As we begin adapting to the broader health trends while providing

students with a more normal learning experience, schools are expected to actively communicate how measures are being lifted to students, families and staff within the school.

As always thank you for continued collaboration and partnership to support students and staff.

Sincerely,

Julia Danos
Executive Lead
Education Reopening Secretariat

Note de service

Destinataires : Directrices et directeurs des écoles privées
Directrices et directeurs d'écoles administrées par une
Première Nation ou le gouvernement fédéral

Expéditrice : Julia Danos
Directrice générale
Secrétariat de la réouverture des écoles

Objet : Mise à jour du ministère de l'Éducation : Levée des
mesures de santé et de sécurité dans les écoles

Le ministère de l'Éducation poursuit son engagement consistant à soutenir le retour à une expérience d'apprentissage plus normale pour les élèves. Alors que nous adaptons notre réponse à la pandémie de COVID-19 en tenant compte de l'évolution de l'environnement sanitaire, nous faisons le point sur les mesures clés de santé et de sécurité pour le reste de l'année scolaire 2021-2022.

Sur les conseils du Bureau du médecin hygiéniste en chef (Bureau du MHC), et conformément aux mesures communautaires, la province ramène les écoles sur la voie d'un environnement d'apprentissage plus normal tout en maintenant des mesures de protection comme les tests rapides, l'amélioration de la ventilation, le dépistage et l'accès continu à l'EPI pour les élèves et le personnel.

À compter du 14 mars 2022

Politique de divulgation de la vaccination et utilisation communautaire des écoles

À compter du 14 mars 2022, les instructions publiées par le Bureau du MHC concernant les politiques de divulgation de la vaccination seront révoquées dans tous les secteurs.

À compter de cette date, les écoles privées ne sont plus tenues de mettre en place une politique de divulgation de la vaccination contre la COVID-19 et les exigences provinciales ci-dessous seront levées :

- La collecte de preuves de vaccination contre la COVID-19, d'exemptions médicales ou d'achèvement d'un programme d'éducation.
- Les exigences de dépistage des personnes asymptomatiques pour les personnes qui ne fournissent pas de preuve de vaccination complète.
- Les rapports au ministère de la Santé concernant l'utilisation des tests dans le cadre du Programme provincial de dépistage antigénique (ce changement est reflété dans les récentes directives du ministère de la Santé et figure ci-dessous).

Par conséquent, à compter du 14 mars, les personnes non vaccinées couvertes par les politiques de vaccination des écoles ne seront plus tenues de subir un dépistage antigénique rapide trois fois par semaine.

Ce changement doit être communiqué au personnel et aux personnes concernés.

De plus, à compter du 10 mars 2022, le ministère de la Santé élimine les exigences de déclaration pour les organismes, y compris les écoles privées, qui reçoivent gratuitement des tests antigéniques rapides (TAR) du gouvernement par l'entremise du Programme provincial de dépistage antigénique, aux fins des politiques de divulgation de la vaccination. Les écoles privées ne seront plus tenues de faire un rapport hebdomadaire au ministère de la Santé sur l'utilisation des tests antigéniques rapides (TAR), y compris les personnes qui utilisent actuellement l'application Thrive Health. Le MSAN continuera de surveiller la mise sur pied du programme grâce à des données de déploiement internes, conformément aux modifications récentes des exigences de déclaration de Santé Canada.

Le ministère a beaucoup apprécié votre coopération dans le cadre de la mise en œuvre de cette politique sur vos lieux de travail.

À compter du 21 mars 2022

Port du masque et équipement de protection individuelle du personnel

Conformément aux exigences communautaires en matière de port du masque, les élèves, le personnel et les visiteurs dans les écoles et les autobus scolaires ne seront plus tenus de porter un masque. En outre, les protections oculaires pour le personnel ne seront plus requises.

Nous savons que de nombreux élèves et membres du personnel pourraient choisir de continuer à porter un masque de temps à autre, ou de façon constante pendant le reste de l'année scolaire. Nous encourageons les écoles à promouvoir des pratiques et des communications respectueuses, bienveillantes et inclusives au sein de leurs communautés scolaires.

Nous vous rappelons qu'en vertu des [exigences fédérales actuelles en matière de voyages](#), au retour d'un voyage international, les personnes doivent porter un masque en tout temps lorsqu'elles se trouvent dans des lieux publics (y compris les écoles et les services de garde d'enfants), tenir une liste de tous les contacts étroits pendant les 14 premiers jours au Canada et surveiller les signes et les symptômes de la COVID-19.

Suppression du regroupement en cohortes et de la distanciation

Le regroupement en cohortes et la distanciation ne seront plus exigés dans les écoles. Dans les autobus scolaires, il ne sera plus obligatoire d'attribuer des places et de regrouper les élèves en cohortes. Les élèves du palier élémentaire peuvent jouer et apprendre ensemble en mélangeant les cohortes, les classes et les années d'études, à l'intérieur comme à l'extérieur, pendant le déjeuner et la récréation. Les locaux communs, tels que les bibliothèques, les laboratoires de technologie, les théâtres et les salles de musique, peuvent être pleinement utilisés sans distanciation. Les programmes mélangeant plusieurs années d'étude, comme celui des « copains de lecture », peuvent être rétablis. Les restrictions s'appliquant aux rassemblements et aux assemblées en personne seront également supprimées; les écoles pourront donc planifier et organiser des événements en personne (par exemple, des bals de fin d'année, des cérémonies de remise de diplômes et des assemblées).

Les écoles sont encouragées à revenir immédiatement à la normale et ce, pour tous les cadres scolaires. Cela signifie que les écoles devraient planifier et mettre en œuvre des mesures permettant aux élèves de se rassembler, notamment en supprimant le regroupement en cohortes/le zonage à la récréation, en reconfigurant les espaces d'apprentissage pour permettre aux élèves de s'asseoir en groupes et/ou en cercles, et pour faciliter la conversation et la collaboration entre pairs, tant pendant les cours que pendant les périodes du déjeuner.

Confirmation du dépistage sur place

La confirmation quotidienne du dépistage sur place pour tous les élèves et le personnel ne sera plus nécessaire. Le personnel et les élèves devraient continuer à s'autodépister chaque jour avant d'aller à l'école en utilisant soit l'[outil de dépistage de la COVID-19 dans les écoles et les services de garde d'enfants](#), soit un outil de dépistage désigné par le bureau de santé publique local. L'outil de dépistage a été actualisé pour tenir compte du [Document d'orientation provisoire sur la COVID-19 : Dépistage et gestion des cas, des contacts et des éclosions intégrés : recrudescence liée au variant omicron](#).

Les bureaux de santé publique locaux peuvent désigner un outil de dépistage correspondant ou plus restrictif aux fins d'utilisation locale.

Le fait de garder les écoles ouvertes pour l'apprentissage en personne a permis de favoriser la santé mentale et le bien-être des élèves, qui demeurent notre priorité absolue. Cet objectif sera renforcé par l'élimination des restrictions supplémentaires et le retour à des interactions plus normalisées en salle de classe et à l'école avec des pairs et des adultes bienveillants.

Mesures de santé et de sécurité restant en vigueur dans les écoles durant l'année scolaire 2021-2022

Hygiène des mains et étiquette respiratoire

Il faut continuer à promouvoir l'hygiène des mains et l'étiquette respiratoire appropriées et les intégrer tout au long de la journée de classe.

Nettoyage et désinfection améliorés

Il est encouragé de maintenir les protocoles de nettoyage renforcés pour les écoles et les véhicules scolaires.

Rapport sur les absences

Afin de poursuivre la surveillance continue de l'incidence de la COVID-19, les écoles seront tenues de continuer à signaler les taux d'absentéisme aux bureaux de santé publique, s'ils atteignent un niveau défini (environ 30 p. 100 au-dessus de leur niveau de référence).

Les écoles devraient continuer à mettre en place des protocoles pour gérer les personnes malades lorsqu'elles sont à l'école. À titre de rappel, toute personne qui est malade ou qui présente des symptômes nouveaux ou qui s'aggravent doit rester à la maison jusqu'à ce que ses symptômes s'améliorent pendant 24 heures (ou 48 heures pour les nausées, les vomissements et/ou la diarrhée) et doit consulter son fournisseur de soins de santé, au besoin.

Vaccination

La vaccination reste la meilleure défense contre la COVID-19, y compris contre le variant Omicron. Nous vous demandons de continuer à promouvoir les efforts de vaccination contre la COVID-19 auprès des élèves, des familles et du personnel.

Actualisation des directives sur la gestion des cas et des contacts

Outre les mises à jour susmentionnées, le ministère de la Santé a révisé le [Document d'orientation provisoire sur la COVID-19 : Dépistage et gestion des cas, des contacts et](#)

[des éclosions intégrés : recrudescence liée au variant omicron](#), en ajoutant des directives actualisées pour les contacts étroits au sein de la communauté et dans les foyers :

- Les personnes asymptomatiques qui sont des contacts étroits d'un cas ou d'une personne symptomatique dans la communauté ne sont plus tenues de s'isoler mais doivent s'autosurveiller pendant 10 jours après la dernière exposition. Pendant la période d'autosurveillance, les personnes qui sont des contacts étroits doivent porter un masque bien ajusté dans tous les lieux publics et éviter les activités où elles doivent retirer leur masque (par exemple, jouer un instrument à vent dans une classe de musique ou pratiquer des sports à fort impact).
- Les personnes asymptomatiques au sein d'un foyer qui sont en contact avec un cas ou une personne symptomatique ne sont pas non plus tenues de s'isoler si elles sont âgées de 17 ans ou moins et qu'elles sont [entièrement vaccinées](#); si elles sont âgées d'au moins 18 ans et qu'elles ont déjà reçu leur dose de rappel du vaccin contre la COVID-19; ou qu'elles ont obtenu un résultat positif à un test de dépistage de la COVID-19 au cours des 90 derniers jours et ont terminé leur période d'isolement. Les contacts familiaux asymptomatiques qui ne sont pas tenus de s'isoler doivent également s'autosurveiller pendant les 10 jours suivant la dernière exposition, comme indiqué ci-dessus. Les enfants âgés de moins de cinq (5) ans qui sont des contacts familiaux asymptomatiques doivent s'isoler pendant cinq (5) jours.

L'outil de dépistage de la COVID-19 pour les écoles et les services de garde d'enfants a été actualisé pour tenir compte des récents changements apportés aux exigences fédérales en matière de voyages.

Veillez noter que le ministère de la Santé a également regroupé les directives dans le [Document d'orientation provisoire sur la COVID-19 : Dépistage et gestion des cas, des contacts et des éclosions intégrés : recrudescence liée au variant omicron](#), qui inclut des renseignements s'appliquant aux écoles et aux services de garde d'enfants. Par conséquent, les directives du ministère de la Santé s'appliquant spécifiquement aux écoles et aux services de garde d'enfants, [Document d'orientation provisoire sur la COVID-19 : Écoles et garderies : recrudescence liée au variant omicron](#) et [COVID-19 : Document d'orientation sur la gestion des cas, des contacts et des éclosions dans les écoles](#), ne sont plus en vigueur.

Écoles administrées par une Première Nation ou le gouvernement fédéral

Les écoles administrées par une Première Nation et le gouvernement fédéral peuvent envisager d'utiliser ces conseils mais ne sont pas tenues de le faire. Le ministère de l'Éducation reconnaît que les collectivités des Premières Nations peuvent déterminer des mesures locales pour protéger leurs collectivités, en plus de toutes autres mesures requises. Nous comprenons également que des mesures de contrôle pour lutter contre

la COVID-19 au sein des écoles administrées par une Première Nation et le gouvernement fédéral sont actuellement en place.

Le ministère a beaucoup apprécié votre coopération dans la mise en œuvre de toutes les mesures de santé et de sécurité renforcées, visant à rendre les écoles et les communautés plus sûres, depuis le début de la pandémie. Alors que nous commençons à nous adapter aux tendances plus générales en matière de santé tout en offrant aux élèves une expérience d'apprentissage plus normale, nous nous attendons à ce que les écoles expliquent activement aux élèves, aux familles et au personnel comment les mesures seront levées au sein de l'école.

Nous tenons, comme toujours, à vous remercier de votre collaboration et de votre partenariat continu en faveur des élèves et du personnel.

Respectueusement,

Julia Danos
Directrice générale
Secrétariat de la réouverture des écoles